

**Délibération n°156/2026**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026**

|                                              |                         |
|----------------------------------------------|-------------------------|
| Date de convocation : 17 septembre 2026      | Nombre de présents : 66 |
| Effectif légal du conseil communautaire : 81 | Nombre de pouvoirs : 10 |
| Nombre de membres en exercice : 81           | Nombre de votants : 76  |
| Date d'affichage : 17 septembre 2026         |                         |

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix-sept septembre deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : AIMABLE Fabienne, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BONNARD Pascal, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline (pouvoir à M. Buttner), D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DESNOYERS Jean, DUCROT Denis, DUMAHU Juliette, FOURNIER Jean-Claude, GAUDIN Marie-Carmen, GAVILLON Francine, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HACCART Françoise, HERMIER Bernadette, HUMEAU Yann, JACQUET Luc, JOURDAN Brice, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LIGNERAT Bruce, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, PETIT Michèle, POUILLLOT Denis, PROT Michel, RAGON Jean-Pierre, RENAUD Patrice, REPIQUET Claudine, ROUSSEAU Myriam, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIMON Jean-Luc, SOCHON Christian, TAVELIN Laurent, THURET Alain, TOUZEAU Robert, VAN DAMME Hervé, VANDAELE Claire, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie, XIBERRAS Olivier.

Délégués titulaires excusés : CHAPUIS Hervé (pouvoir à Mme Vuillermoz), FÉVRIER Catherine (suppléant M. Bonnard), FILIPE Delphine (suppléant M. Van Damme), GERARDIN Jean-Pierre (pouvoir à M. Pécot), LEBRUN Elisabeth (pouvoir à M. Tavelin), LEGER Jean-Marc (pouvoir à M. Giroux), LEGRAND Patrick (pouvoir à M. Sanchis), SANGENITO Patrick (suppléante Mme Dumahu), SERIN Michel (pouvoir à Mme Repiquet), SIGORINI Philippe (pouvoir à Mme Moreau), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent), YURCEK Martine (pouvoir à M. LEMITRE).

Délégués absents : ABRY Gilles, GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, LION Franck, MAISON Pierre.

Secrétaire de Séance : M. MASSÉ Jean

**OBJET : Convention MSA pour le versement du soutien financier de la crèche  
« Croqu'Lune » à Toucy**

- Vu les statuts de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et en particulier l'article 6.2.6, relatif à l'exercice de la compétence Petite Enfance et de l'Enfance jeunesse,
- Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.227-1 à L.227-12 et R.227-1 à R.227-30,
- Considérant que la Communauté de communes est le gestionnaire de la crèche Croqu'Lune à Toucy,
- Considérant la présence importante d'enfants dont les familles sont issues du régime agricole à la crèche de Toucy,

**Délibération n°156/2026**

- Vu l'avis favorable de la commission Petite-Enfance, Enfance-Jeunesse réunie le 15 septembre 2026,
- Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente en charge de la Petite-Enfance et de l'Enfance-Jeunesse,
- Sur proposition du Président,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (76 voix pour) :**

- Adopte la convention avec la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026,
- Autorise le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

